



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

## AVIS PUBLIC

### Dépôt du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie pour l'année 2025

**Prenez avis** que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Que l'article 320 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 16 octobre 2024, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du Conseil de ville pour l'année 2025 suivant :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu à l'hôtel de ville de L'Épiphanie situé au 66, rue Notre-Dame

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à 19 h

Date des séances :

15 janvier 2025	16 juillet 2025
19 février 2025	20 août 2025
19 mars 2025	17 septembre 2025
16 avril 2025	1 <sup>er</sup> octobre 2025
21 mai 2025	19 novembre 2025
18 juin 2025	17 décembre 2025

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 17 octobre 2024

La greffière,

  
FLAVIE ROBITAILLE